

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

101/2026

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires

Travaux de rénovation d'une piscine – 10 Rue de la Moskowa

Modification de l'arrêté n° 090/2026 du 18/02/2026

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande des entreprises SANCHEZ PISCINES & ROMO CONSTRUCTION PISCINES – ZA PATUREAU 2000 Rue Aristide Boucicaut – 41200 PRUNIER-SOLOGNE ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date des travaux dans l'arrêté n° 090/2026 du 18/02/2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre des travaux pour rénovation d'une piscine – 10 Rue de la Moskowa, du 03 mars 2026 au 06 mars 2026 et du 24 mars 2026 au 25 mars 2026 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date des travaux précisée dans l'arrêté n° 090/2026 du 18/02/2026 sont modifiées du 03 mars 2026 au 06 mars 2026 et du 24 mars 2026 au 25 mars 2026.

Les autres prescriptions de l'arrêté n° 090/2026 du 18/02/2026 sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 24 février 2026

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **25 FEV. 2026**

Date de mise en ligne sur le site internet : **26 FEV. 2026**

Par délégation du Maire
L'Adjoint,



Philippe SEGUIN